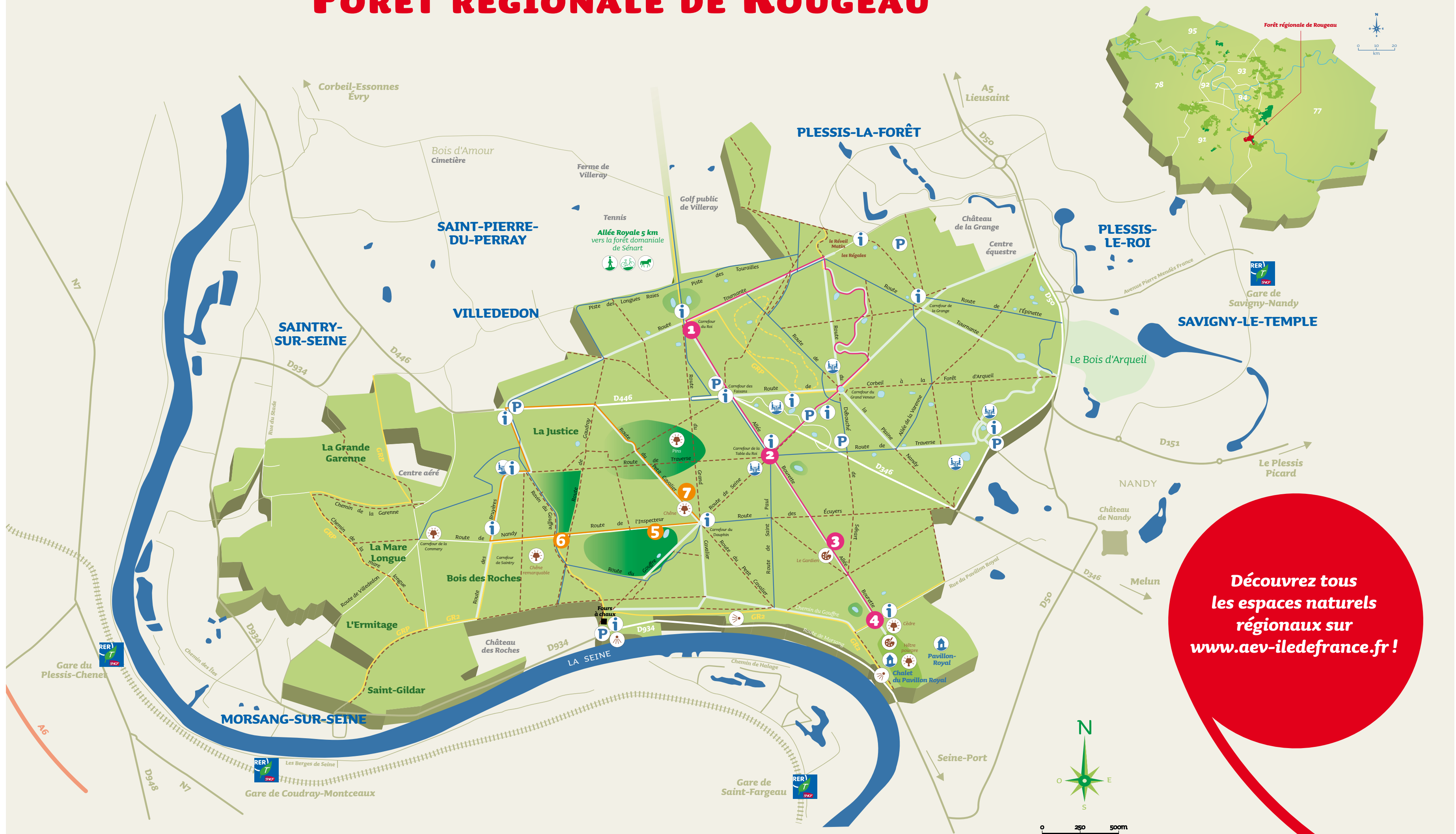


FORÊT RÉGIONALE DE ROUGEAU



Agence
des Espaces
Verts

île de France

- mare
- plan d'eau, rivière, fleuve
- ambiance remarquable
- espace naturel régional
- autres espaces verts
- voie ferrée
- autoroute
- route nationale ou départementale

- autre route ouverte aux véhicules à moteur
- allée aménagée
- itinéraire de randonnée
- parcours sportif
- piste cavalière
- sentier forestier
- promenade « Sur les traces de Louis XV »
- promenade « Au gré des arbres remarquables »

- arbre remarquable
- point de vue
- installation artistique
- parking
- point informations
- aire de pique-nique
- édifice patrimonial

Points d'intérêt

- 1 Allée Bourette
- 2 Carrefour de la Table-du-Roi
- 3 Le Gardien de Gloria Friedmann
- 4 Pavillon Royal
- 5 Mare forestière
- 6 Ravin du Gouffre
- 7 Arbre remarquable

Cette forêt est certifiée



L'AEV protège et aménage les espaces naturels d'Île-de-France.

Outil de la Région, elle imagine et organise le territoire pour que, demain, chaque Francilien vive dans un meilleur environnement. Tous les jours, les agents de l'AEV gèrent les forêts et les sites écologiques pour en préserver toute la richesse et protègent les zones agricoles périurbaines.

Et parce que sauvegarder les espaces naturels, c'est l'affaire de tous, l'AEV mène des actions de sensibilisation auprès de ses partenaires et des citoyens.

Plus d'infos sur
www.aev-iledefrance.fr
Retrouvez-nous aussi sur

f @aev.idf @aeviledefrance



© Office national des forêts



© Savigny-le-Temple

Une forêt aménagée pour Louis XV

La forêt régionale de Rougeau est située dans le prolongement de la forêt domaniale de Sénart, sur les départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne. Elle est délimitée par la Seine au Sud et à l'Ouest, et par le plateau de Brie au Nord et à l'Est. Au Moyen-Âge, le roi de France Louis VII, pour récompenser la bravoure des Templiers lors de la croisade de 1147-1148, décide de leur donner les terres de Savigny-sur-Melun et toutes leurs dépendances. Les moines-soldats fondent alors une Commanderie qu'ils agrandissent au fur et à mesure. Cette ancienne propriété templière (1149-1312) est à l'origine du nom de la commune de Savigny-le-Temple. Durant cette période, les lépreux de Corbeil sont autorisés à venir ramasser du bois mort en forêt. Plus tard, la noblesse de Melun y sera interdite de chasse, tandis que les habitants des villages alentours auront le droit d'y mener paître leurs vaches.

Au XVIII^e siècle, la forêt est aménagée pour les chasses royales de Louis XV puis de Louis XVI. Le Pavillon Royal naît quant à lui de la volonté d'Étienne-Michel Bouret, ami des philosophes et fermier général du Royaume. Construit à partir de 1749, un premier palais à l'italienne englobait dans sa réalisation 3 à 4 millions de livres. Étienne-Michel Bouret le fait ériger pour y recevoir le roi Louis XV, de même que l'Allée royale en 1751.

Or le monarque ne vient qu'une seule fois au Pavillon Royal sans emprunter l'allée, préférant arriver par la Seine. Bouret, désespéré, ouvre alors cet axe à la population en supprimant les barrières qui en interdisaient l'accès.

En 1852, le vicomte de Clary, propriétaire des lieux, commande des travaux de transformation du parc du Pavillon royal au paysagiste Louis Sulpice Varé, concepteur du Bois de Boulogne. Ce dernier propose alors une nouvelle trame de chemins curvilignes et de nouvelles plantations incluant quelques essences exotiques (Cyrès chauve, Tulipier de Virginie...). Le domaine devient Bien national à la Révolution française, avant d'être vendu à un propriétaire privé. Les morcellements se poursuivent ensuite par le jeu des héritages. Si les pavillons d'entrée ont été conservés, le palais a quant à lui été détruit et remplacé en 1898 par un nouveau grand pavillon.

Au XX^e siècle, la forêt est partiellement amputée par l'urbanisation. La Région Île-de-France acquiert l'essentiel de cette forêt (800ha) en 1968 afin de la protéger. Depuis 1976, l'Agence des espaces verts poursuit les acquisitions dont celles du Bois des Roches (86ha) et du Domaine du Pavillon Royal (25 ha), afin de reconstituer progressivement l'ensemble de l'entité forestière et paysagère, qui totalisait environ 1 000 hectares.



Cueillette modérée



Prière de rester dans les allées



Chiens tenus en laisse



Quads interdits



Abandon de détritus interdit



Feux de bois interdits

Invitation au voyage...

Le carrefour du Roi offre une vue sur l'allée Bourette ❶ s'enfonçant dans la forêt. Le financier Bouret décida de créer cette allée afin de relier l'Allée Royale au Pavillon Royal. En poursuivant l'allée, on arrive au carrefour en étoile de la Table-du-Roi ❷. Cet aménagement témoigne d'une ancienne pratique de la chasse à courre au sein de la forêt : ce croisement stratégique permettait alors aux participants d'observer la progression des animaux.

Le long de l'allée Bourette, au beau milieu de chênes majestueux, se dresse « Le Gardien », œuvre de Gloria Friedmann ❸. L'Agence des espaces verts a donné carte blanche à l'artiste allemande pour créer une œuvre pérenne devant interpellier le promeneur.



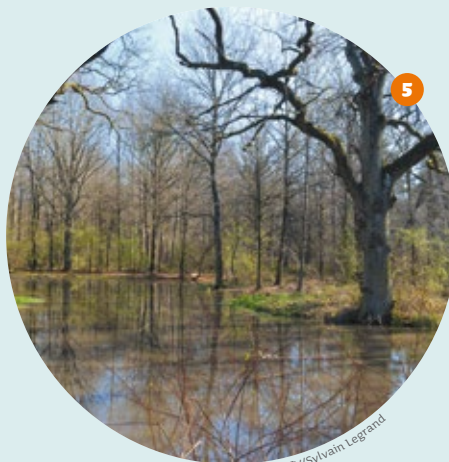
© AEV



© Sylvain Legrand



© AEV



© AEV/Sylvain Legrand



© Sylvain Legrand

Géant de terre d'environ 10 mètres de haut, « Le Gardien » veille sur la forêt. Sa tête, surmontée de cinq cerfs, questionne la place de l'Homme dans le monde animal et la nature. Au terme de l'allée Bourette, on pénètre dans le Domaine du Pavillon Royal ❹. Des installations scénographiques ont été disposées à différents endroits du parc afin d'offrir une nouvelle lecture du paysage et de souligner les points de vue sur la Seine toute proche.

En revenant dans la forêt, après le carrefour du Dauphin, le chemin longe une belle mare forestière ❺. Rougeau est une forêt particulièrement humide qui contient pas moins d'une centaine de mares. Plus loin, se trouve le ravin du gouffre ❻, fossé naturel au creux duquel s'écoule un ru aux eaux vives jusqu'à rejoindre la Seine. En rebrousant chemin et en empruntant la route forestière des Bruyères, il est possible d'admirer plusieurs arbres remarquables, notamment un chêne âgé d'au moins 250 ans frappé par la foudre ❼, mais bel et bien vivant en dépit de son apparence. En témoigne, notamment, la grosse branche charpentière encore alimentée en sève et pourvue de feuilles. Son tronc sert de refuge et de nourriture à de nombreuses espèces d'animaux et de champignons.



ANIMATIONS NATURE



Retrouvez
180 animations nature gratuites dans la Natur'Box

Renseignements et réservation :
www.aev-iledefrance.fr

Aux alentours de la forêt de Rougeau

❶ Forêt domaniale de Sénart

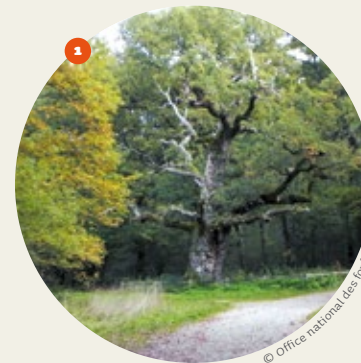
Ce massif de 3 000 hectares est géré par l'ONF. Considérée comme sacrée depuis l'époque du Druidisme, cette forêt fut rapidement intégrée au Domaine royal. Louis XIV y fit aménager de grandes allées forestières rectilignes et des carrefours en étoile pour y chasser le loup et le cerf. C'est en ces lieux, lors d'une chasse royale, que Louis XV aurait rencontré Madame Lenormand d'Étiolles, future Marquise de Pompadour.
www.onf.fr

❷ Allée Royale

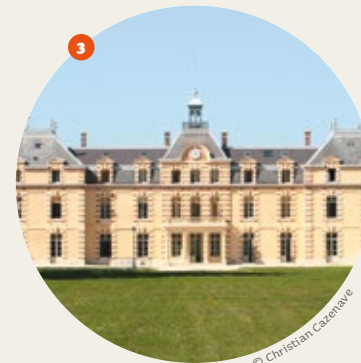
Disparu faute d'entretien suite à la ruine de l'intendant Bouret, propriétaire du Pavillon Royal, cet axe, créé sous Louis XV pour les chasses du roi, a fait l'objet de grands travaux d'aménagement par l'Agence des espaces verts. Promenade monumentale de 5,5 km de long sur 50 mètres de large destinée aux piétons et aux cyclistes, elle relie la forêt domaniale de Sénart, au Nord, à la forêt régionale de Rougeau et se prolonge par l'Allée Bourette jusqu'au Pavillon Royal.
www.aev-iledefrance.fr

❸ Domaine de la Grange-La Prévôté

Anciennement administré par un prévôt (agent du roi de France), ce domaine est acquis, en 1800, par le Général Bernadotte, futur roi de Suède. Aujourd'hui propriété de la commune de Savigny-le-Temple, son château et son potager à la française se visitent le 4^e dimanche de chaque mois.
www.savigny-le-temple.fr



© Office national des forêts



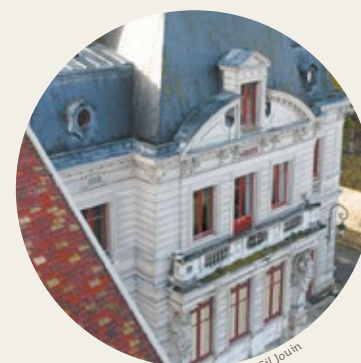
© Christian Caumont



© Christian Caumont



© Sylvain Legrand



© G. Jovin

❹ Ferme de Coulevrain

La commune de Savigny-le-Temple a acquis cette ancienne ferme de production de betterave sucrière afin de lui conférer une vocation culturelle. La distillerie construite aux abords de la ferme rappelle que la Brie était aussi une région productrice de cidre. L'écomusée possède également un verger dédié à la conservation des arbres fruitiers à pépins traditionnels de l'Est de l'Île-de-France et en particulier des pommiers.
www.savigny-le-temple.fr

❺ Forêt régionale de Bréviande

Cette forêt appartenait, au Moyen-Âge, à l'Abbaye de Saint-Denis. Vers 1650, elle devint propriété du Duc d'Orléans qui y fit ériger un pavillon de chasse. Avec son massif de plus de 2 000 hectares, Bréviande occupe une grande boucle de la Seine, en bordure du plateau agricole de la Brie. Sa proximité avec la forêt régionale de Rougeau a donné à l'AEV l'ambition d'œuvrer à la réalisation d'une promenade continue depuis la forêt domaniale de Sénart au Nord, jusqu'à celle de Fontainebleau au Sud de Melun.
www.aev-iledefrance.fr

❻ Seine-Port et ses environs

Partez à la découverte du village de Seine-Port qui conserve un véritable charme d'antan, avec son bâti ancien (son église, sa mairie et sa baronnie). Il a accueilli quelques hôtes célèbres comme l'épouse du Duc d'Orléans, Madame de Montesson ou encore la célèbre comédienne du XIX^e siècle Virginie Déjazet et le journaliste René Viviani, cofondateur avec Jaurès de l'Humanité.
www.seine-port.fr